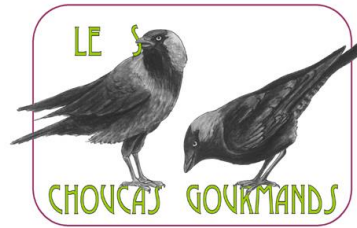


Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité

entre

L'AMAP "les Choucas gourmands"



SAISON 2019 - 2020

Du 31 mai 2019 au 28 février 2020

Soit 38 DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00



Pas de distribution les 27/12/19 et 3/01/20

chez le producteur : YANN PIERREL
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

Renseignements, problèmes : André **06 26 34 27 34**
Ou AMAP **07 89 71 36 96**

et

le producteur : **Yann PIERREL**

Les champs de coteaux

3 bis chemin des bruyères 88290 THIEFOSSE
06-32-67-65-13
pierrel.yann@gmail.com

CONTRAT DE LEGUMES

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER HEBDOMADAIRE (à 12,50 ou 21 euros)

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@.....

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des légumes et fruits selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap, consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org
- fournir aux abonnés un panier de légumes par semaine sur une base modulable de 38 distributions.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison de 38 distributions à venir chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers.
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- **Si mes disponibilités me le permettent, j'essaie de venir participer à la préparation des paniers.**

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

- Prix unitaire du panier : **12,50 €** ou **21 €**
- Montant total de l'engagement pour la saison : **475 €** ou **798 €**
- **Le paiement est effectué par 9 chèques de 50 euros + un de 25 euros pour le petit panier et par 9 chèques de 84 euros+ un chèque de 42 euros libellés à l'ordre de Yann PIERREL. L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 26 avril 2019 par le trésorier.**

Les chèques seront mis à l'encaissement le 10 de chaque mois, à partir du mois de mai.

Fait à le

Le producteur : Yann PIERREL

L'adhérent :